



RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE :

MODE D'EMPLOI

- > UNE ÉVALUATION RÉNOVÉE,
- > UNE CARRIÈRE ACCOMPAGNÉE AVEC DES RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE À DES MOMENTS CLÉS DE SON PARCOURS PROFESSIONNEL

À QUOI SERT LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ?

Le rendez-vous de carrière est un temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle.

À l'issue des deux premiers rendez-vous de carrière (des 6^e et 8^e échelons), les enseignants peuvent bénéficier d'un gain d'un an sur la durée de l'échelon.

Le troisième rendez-vous de carrière sert également à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors classe.

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION

- ▶ **L'affirmation du principe de l'accompagnement continu** tout au long de la carrière, lequel constitue une opportunité pour :
 - favoriser le développement personnel et professionnel des enseignants ;
 - permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière.

L'accompagnement peut être soit individuel, soit collectif.

- ▶ **La fin de la notation et des trois cadences d'avancement** au profit de nouvelles modalités d'appréciation de la valeur professionnelle.

- ▶ **Trois rendez-vous de carrière sont instaurés pour apprécier la valeur professionnelle : au 6^e échelon, au 8^e échelon et au 9^e échelon.**

Les rendez-vous de carrière donnent lieu à l'élaboration d'un compte rendu. Plusieurs modèles de compte rendu sont prévus réglementairement pour tenir compte des différentes situations professionnelles.



COMMENT SE DÉROULE LE RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ?

- ▶ **Vous êtes enseignant ou documentaliste**, vous bénéficiez d'une inspection en classe ou en situation professionnelle, d'un entretien avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection et d'un second entretien avec le chef d'établissement.
- ▶ **Vous êtes enseignant exerçant des fonctions de chef d'établissement**, vous bénéficiez d'une inspection en classe et d'un entretien avec l'inspecteur qui a conduit l'inspection.

Dans le cas où le rendez-vous de carrière comprend plusieurs entretiens, le délai entre deux entretiens ne peut excéder six semaines.

Le calendrier du rendez-vous de carrière

Vous bénéficiez d'une information à chaque étape :

AVANT LE RDV

- ▶ **Avant le début des vacances d'été** > Vous êtes individuellement informé, de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année à venir ;
- ▶ **Au plus tard un mois avant la date du premier temps du rendez-vous de carrière**, le calendrier de votre rendez-vous de carrière vous est communiqué.

APRÈS LE RDV

- ▶ **Vous êtes informé, par notification dans l'application SIAE et dans votre messagerie professionnelle**, de la mise à disposition :
 - des appréciations des évaluateurs ;
 - de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

La préparation du rendez-vous de carrière

Il vous est fortement recommandé de préparer votre rendez-vous de carrière : l'inspection ainsi que le ou les entretiens qui la suivent.

L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le « document de référence de l'entretien », inséré en annexe du guide de l'évaluation.

Pour vous préparer, vous avez la possibilité de le renseigner. Vous pouvez aussi, si vous le souhaitez l'envoyer à l'un ou aux deux évaluateurs en amont du rendez-vous de carrière ou le leur remettre lors du ou des entretiens.

